

Si TC ou trauma facial → Garder au SAUP

Entre 7h30 à 20h

Corps étrangers dans les yeux

Traumatisme de l'œil

Produit reçu dans l'œil

- Effectuer le tri informatisé sans entrée administrative dans un premier temps
- Anamnèse
 - Heure de l'accident
 - Nom du produit ou type d'objet
 - Quels ont été les premiers soins donnés
- **En référer au CdC et selon sa décision**
 - Enregistrement au SAUP
ou
 - **Transfert en Ophtalmo** avec la feuille de tri (imprimer) après avoir prévenu le service d'ophtalmo de l'arrivée de l'enfant (Médecin interne 34 030 – CdC 33 875)
Imprimer la feuille de tri : en haut à droite dessin petite imprimante
Feuille de tri : aller sur "Note infirmière" – Reparti sans enregistrement – Noter : envoyé directement en ophtalmo sur décision du CdC et valider (votre feuille de tri va disparaître, mais vous pouvez la retrouver en faisant une recherche et en entrant le nom du patient)

Après 20h le patient doit être impérativement être vu au SAUP

- Faire une entrée au SAUP pour une consultation pédiatrique
- Le médecin prévient l'ophtalmo de garde (ardoise de garde <http://ardoise.hcuge.ch/ardoise-web/> dans neurosciences cliniques).
- Normalement l'ophtalmo se déplace avec son matériel aux SAUP
- Si l'ophtalmo ne peut pas venir
 - Transfert de l'enfant
 - Appel au 53432 : infirmier 3DL (ORL) (attention pas de transfert au SU pour la pédiatrie)
 - Demande de transport pour le 3DL en ORL dans le local 6A-3-603 (si transporteur non disponible accompagner l'enfant)
 - Transfert sur DPA : transfert neuroderm → 3DL

Urgences d'ophtalmologie

07h30h à 20h → GSM : 34 030

20h à 07h30 → ardoise de garde